



Agir pour
la biodiversité

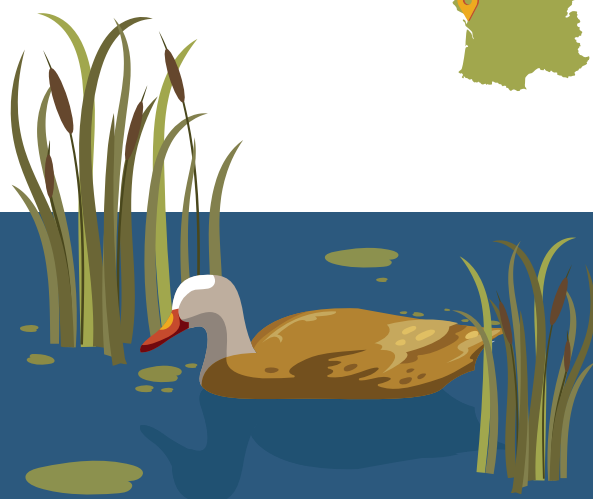


ROCHEFORT

LES ZONES HUMIDES, UN TRÉSOR NATUREL À PROTÉGER D'URGENCE

Une réserve naturelle périurbaine pour faire
de la Charente et des marais une ceinture verte

Près de la moitié du territoire de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) est constituée de zones humides. Ce patrimoine naturel exceptionnel rend des services essentiels : régulation des crues et des sécheresses, filtration de l'eau potable ou encore stockage du carbone sont autant de ses bienfaits. Les zones humides constituent par ailleurs des îlots de fraîcheur et des réservoirs de biodiversité. Un seul mètre carré de zone humide peut stocker jusqu'à 500 litres d'eau. Ces écosystèmes sont pourtant fragiles et soumis à de nombreuses menaces, à l'image de l'érosion du niveau marin, de l'intensification des pratiques agricoles ou encore de l'urbanisation non adaptée. Pour autant, la situation n'est pas irréversible et des actions concrètes peuvent être engagées dès la prochaine mandature. En mobilisant des outils réglementaires, fonciers et financiers déjà existants, le territoire peut inverser la tendance et faire des zones humides un atout stratégique face au changement climatique.



Population :

22 876 habitants

Population de la Communauté
d'agglomération Rochefort Océan :

64 956 habitants

Superficie de la commune :

21 km²

Superficie de la Communauté
d'agglomération Rochefort Océan :

421 km²

Densité de population :

1 170 habitants au km²

Budget communal :

42 millions d'euros

Budget intercommunal :

90 millions d'euros



PLAN D'ACTION

- *Création d'une réserve naturelle périurbaine.*
- *Renaturer le marais.*
- *Soutenir une filière agricole résiliente.*

COÛT DE LA MESURE

82 000 € par an durant toute la durée de la mandature
($\frac{3}{4}$ de fonctionnement, $\frac{1}{4}$ d'investissement).

Plus d'un million d'euros de services écosystémiques rendus
pour le territoire (régulation pour l'alimentation en eau
potable, le climat, la réduction des risques naturels).

30 tCO₂ équivalent annuel de carbone additionnel capté.